

# SEV N°14

Le journal du Syndicat du personnel des transports



ÉDITO

## L'espace public est politique

Françoise Gehring

▶ p. 3

**L**a manifestation du 22 septembre dernier à Berne a démontré que les femmes doivent occuper les espaces publics et descendre dans la rue. Parce que la politique se fait dans la rue. Les femmes doivent se rendre visibles, se faire entendre, et jouer un rôle moteur dans le changement.

Certes, les choses changent avec le temps. On peut réagir de différentes manières, faire d'autres formes de revendications. Mais on ne peut pas ignorer les mouvements venant de la base. Re commençons la lutte qui s'est arrêtée après les grandes conquêtes des années septante: alors nous avons gagné le droit au divorce, à l'avortement, le droit au travail, le droit à l'autodétermination.

Les collectifs qui naissent pour soutenir la prochaine grève des

femmes en 2019 sont l'expression d'une nouvelle forme de conscience. Les femmes non organisées sont aussi impliquées et c'est un fait très important. Les femmes doivent donc redescendre dans la rue. Cette forme de lutte n'exclut toutefois pas d'autres actions et le travail dans les institutions reste important. Mais il est nécessaire d'occuper les espaces publics, de s'afficher, de s'exprimer.

Rappelons que cette lutte est universelle: toutes les femmes souffrent des mêmes discriminations et affrontent les mêmes problèmes. A commencer par la violence, sans parler de la discrimination sur le lieu de travail, de l'exploitation, de la traite des êtres humains, des formes d'oppression à l'intérieur de la famille, de la cristallisation des rôles traditionnels limitant la liberté des femmes.

Aujourd'hui, les femmes doivent conquérir toujours plus d'autonomie et d'indépendance. Non seulement pour elles-mêmes mais aussi pour poser les bases d'un monde meilleur, possible et nécessaire, dans lequel elles seront valorisées et auront la possibilité d'exercer un métier, de vivre une vie digne, libres de toutes les contraintes et discriminations issues de notre système patriarcal.

Une vraie égalité dans les faits se heurte aux discriminations récurrentes et à la cristallisation des stéréotypes. Ceci peut nuire aussi aux hommes! Les jeunes générations, les hommes qui ont lutté avec leurs compagnes pour l'émancipation, ceux qui ont développé une autre philosophie de vie et de la relation de couple, ces hommes ne craignent pas de s'afficher aux côtés des femmes. A Berne, on a bien remarqué leur présence!

CFF Cargo

Dans l'Arc jurassien, la riposte porte ses fruits et elle se poursuit

2

USS

Un petit ovides délégué·e·s au deal fiscal pour l'AVS

4

CCT

Dans les méandres de la nouvelle CCT CFF/CFF Cargo

5

## 200 emplois biffés aux CFF?

Les entreprises externes qui s'occupent des voies pour les CFF vont gagner en puissance. D'ici 2025, elles vont continuer à s'occuper de la moitié de ces travaux, mais elles assumeront l'entière responsabilité de leur exécution contre 6% actuellement. Selon les CFF, aucun poste de travail ne devrait être supprimé et le volume de travail va rester le même. Le SEV craint lui la perte de 200 postes de travail. Les CFF espèrent davantage d'innovations et donc une «utilisation plus efficace de l'argent des contribuables». Le SEV craint que le privé ne s'empare de projets lucratifs de grande envergure et que les «chantiers difficiles» restent aux mains des CFF, souligne Urs Huber, secrétaire syndical en charge du dossier au SEV. Il craint encore un transfert de compétences, qui seraient perdues pour les CFF. Le SEV exige une rencontre immédiate avec la direction de CFF Infra. ats-vbo

## Des gares à visage humain

Le 4 octobre, la ZPV a mis sur pied une action de sensibilisation dans différentes gares de Suisse. Il s'agissait de mettre en évidence combien le personnel des transports publics est important pour le service à la clientèle mais aussi pour sa sécurité et son confort. Cette action s'inscrit dans le cadre de la campagne «Voyages équitables» de la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF). Les passants ont reçu un message clair du personnel des trains : «Nous sommes là pour vous...». Dans le monde numérisé actuel, le contact humain reste d'une importance centrale, justement dans des transports publics toujours plus complexes. «Aujourd'hui, il y a une application pour beaucoup de choses mais aucune ne peut remplacer le contact personnel», relève le président du SEV Giorgio Tuti qui préside aussi la section cheminots de l'ETF.

## TRANSPORTS DE MARCHANDISES

# La résistance porte ses premiers fruits



Au Col-des-Roches, le travail ne manque pas avec le bois et le percement du tunnel H20.

**Vivian Bologna**  
vivian.bologna@sev-online.ch

**Le SEV a dénoncé dès le mois de février la politique de CFF Cargo qui veut étudier la suppression de 170 points de dessertes pour le trafic de wagons isolés. La situation est particulièrement absurde dans l'Arc jurassien, même si des solutions ont pu être trouvées pour le chargement du bois dans le canton de Neuchâtel. La mobilisation politique se poursuit pour éviter un transfert du rail vers la route.**

Le conseiller national neuchâtelois Denis de la Reussille (POP-Groupe Les Verts) vient de déposer une interpellation au nom de circonstance «Restructuration à la hache de CFF Cargo». Il ne pouvait mieux choisir puisque la filière du bois est particulièrement touchée comme déjà évoqué dans nos éditions des 28 juin et 12 juillet. «Plutôt qu'une réorganisation, c'est un véritable démantèlement des points de dessertes qui est annoncé pour les semaines à venir. Ces décisions sont prises, à nouveau, sans réelle concertation et pourraient avoir des conséquences dramatiques pour les régions concernées tant au niveau économique qu'au niveau environnemental», dénonce l'élu dans son interpellation du 24 septembre. «Le Conseil fédéral pense-t-il intervenir vigoureusement auprès de la direction de CFF cargo afin de maintenir une desserte de qualité dans toutes les régions de notre pays garantissant ainsi des conditions cadres indispensables pour l'environnement et l'économie?»

Dans le quotidien *ArchiInfo*, il a précisé sa pensée le 29 septembre où il s'inquiète pour les acteurs de la filière du bois «qui verraient probablement leurs coûts de transport augmenter». L'arrivée au Locle de la menuiserie Vermot, de Villers-le-Lac (France), n'est pas pour rassurer

d'un point de vue environnemental si Cargo ne dessert plus le Col-des-Roches avec pour conséquence un défilé de camions au centre du Locle déjà surchargé de trafic motorisé.

Mais ce scénario c'était avant le 2 octobre. Depuis, le canton de Neuchâtel a annoncé que la desserte du Locle Col-des-Roches est maintenue avec possibilité de commande pour les trains complets. Cette solution est le fruit de discussions approfondies avec le canton qui avait demandé des alternatives crédibles. «Cette solution correspond aux besoins de la filière du bois indigène. De plus, CFF Cargo et le canton collaboreront à l'élaboration d'un concept d'évacuation des matériaux du percement du tunnel H20 d'évitement du Locle par le train», commente le canton dans un communiqué. Denis de la Reussille se félicite dans la presse neuchâteloise que «Le Col-des-Roches échappe à la sévère cure d'amaigrissement au menu de CFF Cargo. La suppression en était d'autant plus incompréhensible».

## Pour les marchandises? La route

**Le canton de Neuchâtel se félicite du maintien de la desserte du Col-des-Roches. CFF Cargo prévoit de répondre aux besoins de la clientèle grâce à une offre de trains complets. Ce qui ressemble à une bonne nouvelle laisse toutefois un goût amer. Car les réponses apportées par CFF Cargo mettent en exergue la volonté de ne maintenir que ce qui est rentable.**

**Or pour la clientèle ne pouvant s'offrir des trains spéciaux, l'option du rail deviendra compliquée d'un point de vue pratique et financièrement peu intéressante. Et comme le relève le directeur de Vadec, tout semble fait pour décourager les clients.**

**Les décisions à venir pour les points de des-**

sible qu'entre 2012 et 2017, une hausse de 114% (en nombre de wagons) y a été observée, avec un total de 48 000 tonnes de marchandises acheminées à ce point en 2017. Des chiffres émanant de CFF Cargo. Si l'on peut partir du principe que la nouvelle est bonne, des questions restent en suspens (voir ci-dessous).

### La filière des déchets retient son souffle

Si le bois et la forêt respirent, les nuages s'amoncellent pour ceux qui traitent les déchets. La fermeture d'un point de desserte à Colombier sur le Littoral neuchâtelois mettrait à mal le fonctionnement de l'entreprise Vadec dont le directeur a critiqué la stratégie de Cargo dans les colonnes d'*ArchiInfo*: «Les annonces de CFF Cargo sont à vous décourager d'utiliser le rail.» Si le fret ferroviaire est plus cher, «nous avons mis la préférence sur le rail pour des questions de nuisances, d'environnement et de constance des flux». Il va plus loin: «Il y a une antinomie entre ce que prône la Confédération sur le transfert de la route au rail et les mesures prises sur le terrain.» C'est que Vadec gère l'incinération des déchets pour l'Arc jurassien (canton de Neuchâtel, Berne, Jura et Vaud) et transporte 45 000 tonnes de déchets par le rail chaque année, soit l'équivalent de 4500 camions. Pour Colombier, les études d'opportunités vont être lancées par CFF Cargo d'ici la fin de l'année, a annoncé le canton qui a demandé d'y être étroitement associé pour garantir une desserte performante.

Car pour Vadec, la fermeture aurait un impact sur l'utilisation actuelle de la desserte puisqu'elle permet d'acheminer 15 000 tonnes de mâchefers et de cendres (les résidus d'incinération) vers les décharges Celtor à Tavannes (Jura bernois) et ISDS à Oulens (VD). Mais ce sont aussi les projets d'avenir de l'entreprise qui seraient à risque, explique Emmanuel Maître à *ArchiInfo* car le traitement des déchets devrait être regroupé à La Chaux-de-Fonds «à un horizon 2025-2027». La desserte de Colombier devrait donc servir à transporter les déchets du Littoral jusqu'à la halte des Chemins de fer du Jura à Bellevue, à la sortie de La Chaux-de-Fonds, puis vers la centrale d'incinération. Au-delà de l'impact sur l'environnement, il y a aussi des risques de sécurité routière puisqu'il y aurait une hausse du nombre de camions sur le tronçon autoroutier sous le tunnel de La Vue-des-Alpes.

Et comme déjà évoqué dans nos précédentes éditions, 12 des 15 points de desserte du Jura et du Jura bernois pourraient être fermés. Et sur ce front-là, les informations tomberont vers la fin de ce mois.

Les CJ reprendront-ils une partie de l'exploitation des dessertes? Le directeur de Vadec rappelle que les CJ convoient aujourd'hui 30 000 tonnes de déchets depuis La Chaux-de-Fonds ainsi que l'ensemble des déchets urbains du Jura et du Jura bernois vers l'usine de Vadec. De quoi ajouter quelques camions sur les routes.

**Le Jura et le Jura bernois permettront d'y voir plus clair sur l'avenir du transports de marchandises dans l'Arc jurassien. Les Chemins de fer du Jura reprendront-ils une partie du marché abandonné par Cargo?**

**Une chose est claire, en l'absence de subventions - cantonales ou fédérales - le transfert de la route vers le rail est voué à l'échec. En complète contradiction avec la volonté populaire qui a pourtant clairement plébiscité le transfert modal. Dès lors, les pouvoirs publics doivent s'engager à subventionner le fret ferroviaire. La seule bonne volonté des clients ne saurait suffire.**

**Jean-Pierre Etique**

## ÉGALITÉ SALARIALE

# Déclaration de guerre



La parité, une lutte qui vient de loin: au centre, veste violette, Regula Bühlmann, entourée de collègues syndicalistes.

Françoise Gehring  
francoise.gehring@sev-online.ch

Le Conseil national a accepté d'entrer en matière sur une version allégée de révision de la Loi sur l'égalité. Mais il faudra attendre encore la session d'hiver pour que les Chambres fédérales se mettent d'accord sur la manière de traiter l'égalité salariale. C'est un énième affront envers les femmes! Si la Loi sur l'égalité concernait surtout les hommes elle serait appliquée depuis longtemps.

Cela fait 22 ans que la Loi sur l'égalité des sexes est en vigueur. Pourtant elle continue d'être piétinée sans aucun état d'âme. Selon le «Global gender gap report 2017», la Suisse se situe à la 21e place, derrière les pays nordiques, la France, l'Allemagne, et même le Rwanda!

Les chiffres qui, chaque année, sont affichés à l'occasion de l'Equal pay day n'intéressent pas la majorité du Conseil national qui non seulement est dans le déni, mais qui semble aussi vouloir annihiler toute volonté de résoudre la question. Voici quelques chiffres: les femmes en Suisse gagnent dans l'ensemble

7,7 milliards de francs par année de moins que les hommes, dont presque 2,9 milliards dus purement et simplement à la discrimination; et les femmes travaillent gratuitement 44 jours par année. Peccadille, vraiment? Apparemment oui pour la majorité bourgeoise qui agit comme s'il n'y avait aucune loi, comme si la Constitution, qui prévoit l'égalité entre les femmes et les hommes, était juste bonne à mettre à la poubelle. Deux jours après l'imposante manifestation pour l'égalité des droits entre hommes et femmes, une déclaration de guerre contre les femmes a donc été lancée sous la Coupole.

L'Islande a eu le courage d'adopter une loi visant à aplanir d'ici 2020 les différences salariales entre les hommes et les femmes. Les entreprises et les administrations publiques avec plus de 25 employé-e-s devront prouver que les femmes sont payées autant que leurs collègues masculins. Qui ne respectera pas la loi risquera une amende. En Suisse, on est très loin de cette situation exemplaire présente en Islande. La proposition de révision de la loi présentée par la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga représente un

minimum dans un pays qui a les moyens de payer les femmes en respectant l'égalité. Et puisqu'il semble n'y avoir aucune limite à l'affaiblissement de cette législation, la nouvelle loi doit devenir obsolète après 12 ans! Comme si en 12 ans, une situation de discrimination qui dure depuis des années pouvait être résolue. «Ceci est illusoire», a déclaré le conseiller national socialiste Mathias Reynard durant les débats lundi 24 septembre, et d'ajouter qu'«annoncer la suppression d'une loi avant même d'en connaître l'efficacité est pour le moins discutable».

Malgré la pression exercée sur la Place fédérale, la majorité de droite s'est donc efforcée de mettre en avant une approche minimaliste, s'attaquant à un projet de nature déjà presque symbolique. Les femmes et les syndicats prennent acte de la direction proposée mais expriment une grande désillusion au vu de ce «pas en avant» insignifiant allant vers une bien lointaine parité. Et en plus, les femmes doivent encore attendre la session d'hiver pour connaître le teneur de la loi à venir. Regula Bühlmann, secrétaire centrale de l'USS en charge du dossier sur l'égalité, est

furieuse et elle le dit au journal du SEV: «Nous devons attendre encore et encore. Même après que 20 000 femmes et hommes aient déclaré clairement sur la Place fédérale qu'ils voulaient l'égalité dans les faits.» La réponse de la Chambre basse ressemble fort à une claque puisque la majorité a décidé de réduire davantage encore le champ d'application de l'obligation de l'analyse au sein des entreprises. «Quel affront!» s'exclame Regula Bühlmann. Elle ajoute qu'elle ne voit «aucune raison valable pour cette mesure. Réduire le champ d'application aux entreprises avec un total de 100 employés à plein temps augmente la bureaucratie. En outre, cela permet à de nombreuses entreprises qui emploient surtout des femmes travaillant à temps partiel de se soustraire aux contrôles. Je suspecte que tous ces retards sont fait à dessein pour torpiller la révision». Si ceci n'est pas une déclaration de guerre alors on n'en est pas bien loin!

Les femmes doivent maintenant passer à la vitesse supérieure. «En tant que femmes et en tant que syndicalistes, nous continuerons à nous battre. Nous l'avons fait le 8 mars après que le Conseil des Etats ait re-

fusé le projet de loi. Sans un engagement constant des femmes pour revendiquer l'égalité, cette loi ne serait même pas arrivée jusqu'aux Chambres. Nous devons donc maintenir la pression par tous les moyens, et descendre encore dans la rue. C'est le seul moyen d'obtenir une vraie égalité entre les femmes et les hommes», poursuit Regula Bühlmann.

Par tous les moyens, précisément. Les femmes sont prêtes à répondre à la déclaration de guerre par une grève nationale le 14 juin 2019. Dans toute la Suisse, des initiatives voient le jour pour la préparation de cette grève. Les réalités politique, sociale et syndicale tissent les mailles du filet entre les femmes afin de le rendre bien serré et solide. Sur les épaules des femmes pèsent aussi les tâches non rémunérées, les soins prodigués à la famille... travail sans lequel la Suisse ne pourrait pas fonctionner. Un travail non rétribué mais qui produit de la richesse. Et pour tout ce qu'elles font, les femmes sont récompensées par une pilule amère. La coupe est pleine! Le 14 juin 2019 les femmes s'arrêtent. A n'importe quel prix!

+

-

Le Parlement a pris la bonne décision en resserrant le cadre pour les entreprises de bus qui veulent exploiter des lignes longue distance. Le Parlement a décidé que ces bus n'ont leur place que s'ils complètent le trafic régional et ne mettent pas en danger les lignes longue distance déjà existantes.

Ce choix que salue le SEV est partagé par l'Association transports et environnement. L'ATE s'en félicite notamment parce que le Parlement a pris une décision pour l'environnement. Les bus longue distance ont un bilan écologique six fois moins bon que le rail.

L'amende de 3000 fr. infligée par l'Office fédérale des transports à Flixbus en 2017 pour non respect de l'interdiction de cabotage a été confirmée par le Tribunal pénal de Bâle-Ville. En 2016, un passager avait utilisé une offre Flixbus pour voyager à l'intérieur de la Suisse. Or, en raison de l'interdiction de cabotage, le lieu de départ ou d'arrivée doit se situer en dehors de Suisse pour chaque voyage.

Le cabotage est aussi bien interdit par l'accord sur les transports terrestres Suisse/UE que par les autres accords conclus avec des pays-tiers.



Une amende et un tour de vis.

BARBARA SPALINGER répond

## Pourquoi ne pas surveiller les assuré-e-s?

? Pourquoi les syndicats sont-ils contre une surveillance accrue des fraudeurs en matière d'assurance? Ne faut-il pas les punir?

Toute fraude doit être punie. Le Code pénal suisse sanctionne actuellement «l'obtention illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale», ce qui est non seulement juste mais aussi nécessaire. Il est aussi bien clair que pour constater et prévenir les abus en matière d'assurance, il faut avoir des instruments de contrôle adéquats.

Mais on ne peut pas admettre qu'une assurance puisse, sans autorisation judiciaire, engager un détective privé, mettre un assuré sur écoute, le filmer ou le suivre avec un gps, choses que le Parlement a acceptées le printemps passé. La surveillance discrète est une grave atteinte à la sphère privée et doit donc faire l'objet d'une ordonnance judiciaire délivrée dans

un Etat de droit par un ministère public ou un tribunal. Cela est nécessaire même pour les enquêtes en cas de meurtre ou de terrorisme. C'est pourquoi il n'est juridiquement pas concevable et complètement disproportionné de donner aux assurances des compétences qui dépassent celles de la police ou d'un service de renseignements. Surtout que les assurances privées sont en premier lieu motivées par la réalisation de bénéfices. Celles qui sont de droit public sont d'ailleurs aussi axées sur le profit. Le SEV se retrouve souvent devant les tribunaux à devoir se battre avec ses membres pour des histoires de prestations qu'on leur refuse.

La direction syndicale du SEV proposera donc le 26 octobre au comité SEV de recommander de voter Non le 25 novembre.

Tu souhaites poser une question à Barbara ou à un autre membre de la direction du SEV? Ecris-nous à [journal@sev-online.ch](mailto:journal@sev-online.ch)

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S USS

# Paquet fiscal: un oui de justesse et sans mot d'ordre



Lors de l'AD USS, le président de l'ÖGB Wolfgang Katzian – 3e depuis la gauche avec la présidence USS – a soutenu les revendications salariales des syndicats suisses: «Ne laissez pas tomber!»

Markus Fischer  
markus.fischer@sev-online.ch

Le matin où, au Parlement, on votait sur la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), l'Assemblée des délégués de l'Union syndicale suisse en débattait aussi. Au bout de débats empreints d'émotions mais toutefois objectifs, les délégué-e-s ont dit OUI du bout des lèvres. Un OUI atténué : on a renoncé à fixer un mot d'ordre.

L'AD de l'USS du 28 septembre a tout d'abord débattu de la protection salariale mais la plupart des délégués étaient déjà préoccupés par la RFFA. Le vice-président du SSP Stefan Giger a exprimé, juste après le discours du président de l'Union syndicale autrichienne (ÖGB) Wolfgang Katzian, de manière formellement correcte mais pas forcément en temps opportun, la protestation du comité SSP contre la convocation à court terme de l'AD USS extraordinaire un jour avant le traitement de la RFFA par le comité SSP. «Nous interprétons cela comme une tentative d'influencer le SSP et de le mettre devant le fait accompli», a réclâmé Stefan Giger.

Après la pause, le président USS Paul Rechsteiner a demandé que la liste des orateurs

soit bouclée sans délai. Elle comportait déjà 20 personnes et le temps de parole a été limité à 3 minutes. Les délégué-e-s ont accepté les règles du jeu plus l'économiste en chef de l'USS Daniel Lampart a présenté le projet RFFA du point de vue de la présidence de l'USS (voir détails sur la RFFA ci-contre). Ses conclusions: «Le référendum contre la réforme de l'imposition des entreprises (RIE) III a porté ses fruits, la RFFA est meilleure qu'elle n'en a l'air: c'est la première réforme fiscale au niveau fédéral depuis longtemps et elle prévoit que les actionnaires et une partie des entreprises paient plus d'impôts. Il n'y a plus d'exonération pour les négociants de matières premières. Il faudra toutefois combattre l'application dans les cantons car il y a un danger qu'ils profitent de l'occasion pour introduire des baisses d'impôts. Nous devons veiller à ce que cela n'arrive pas!» L'USS financera un fonds pour le soutien des référendums cantonaux contre les baisses fiscales et les programmes d'économie. Mais Daniel Lampart a surtout vanté les 2 milliards de francs octroyés à l'AVS: «Ils couvriront les besoins supplémentaires découlant du baby-boom, pour la masse de gens partant maintenant à la retraite et jusqu'en 2025. Pour la première fois depuis 1975 les cotisations AVS vont

augmenter. C'est une mesure sociale car les employeurs y participent et les personnes avec des gros salaires paient beaucoup plus que ce qu'ils touchent, compte tenu du plafond des rentes.»

Les président-e-s des grands syndicats ont ouvert la discussion. La présidente d'Unia Vania Alleva a expliqué qu'un peu plus tôt dans la matinée, le comité central extraordinaire d'Unia avait rejeté la RFFA (par 60% des voix), surtout en raison des doutes concernant le projet fiscal et ses répercussions dans les cantons. Le comité ne voulait pas soutenir un référendum pour éviter les dissensions internes.

Chez syndicom, le comité n'a pas encore décidé, a déclaré le président Daniel Mürger. Personnellement, il soutient ce projet qui n'encourage pas la concurrence fiscale et n'amène pas plus de cadeaux fiscaux. Il a salué avant tout les 2 milliards pour l'AVS

### Ne pas sacrifier le service public pour l'AVS

La présidente du SSP Katharina Prelicz-Huber a concédé que la partie de la RFFA qui concerne l'AVS est une bonne chose, «mais 2 milliards de cadeaux fiscaux pour les multinationales et les super-riches sont un prix trop cher à payer: le service public va en souffrir. Les multinationales profitent également de nos services et doivent donc payer leur part d'impôts.»

Le président du SEV Giorgio Tuti n'était pas de cet avis, bien qu'il représente aussi les employé-e-s du service public: «Ce qui m'intéresse en particulier dans ce projet, ce sont les 2 milliards pour l'AVS: nous ferions mieux de les prendre car nous n'aurons pas de deuxième chance. Naturellement, les baisses fiscales qui pourront avoir lieu ne sont pas une bonne chose et nous devons les combattre en particulier dans les cantons. Trouvons le courage d'accepter ce projet, nous sommes capables de mener cette bataille!»

La secrétaire centrale du SSP Michela Bovalenta a prévenu que les 2 milliards perdus pour les finances publiques pourront nuire aux femmes travaillant dans les services publics à trois niveaux: à cause des moins bonnes conditions d'engagement et de travail, du démantèlement des prestations, et parce qu'elles devront effectuer encore plus de tâches non-rémunérées.

### Alliance impie?

«Nous avions cette même situation il y a tout juste un an», a déclaré Rolf Zimmermann de la commission des retraités de l'USS. «Le Parlement a décidé d'un compromis que la gauche rêveuse comme la droite contestent. Regardez ce que la NZZ et l'UDC en disent. Cette polémique sert à la droite!» Selon lui, un rejet augmenterait la pression sur l'AVS, une acceptation stopperait leur politique des caisses vides et permettrait de stabiliser l'AVS, et permettrait de faire des interventions pour des rentes conformes à la Constitution.

Corinne Schärer et Véronique Polito de la direction d'Unia ont plaidé pour un Non car elles craignent que les syndicats ne puissent pas mobiliser contre les baisses d'impôts dans les cantons de manière crédible s'ils soutiennent le projet au niveau fédéral qui, justement, incite les cantons à procéder à des baisses fiscales. Nico Lutz, également de la direction d'Unia, s'est prononcé contre la RFFA parce que ce «programme de baisses fiscales massives» encourage la concurrence fiscale au niveau natio-

nal et international au lieu de la combattre. Il a prévenu que l'USS ferait mieux de se tenir à l'écart de cette campagne de votation. Corrado Pardini, aussi de la direction d'Unia et conseiller national, s'est exprimé avec engagement en faveur de la RFFA: «Grâce à notre référendum qui a contré RIE III nous avons été en mesure de négocier et nous avons pu transformer cette victoire en argent comptant. Avant cela, les 2 milliards pour l'AVS n'auraient été qu'un rêve.» La stabilisation de l'AVS établira une base saine pour la prochaine réforme de l'AVS. «Disons oui, pour nous donner les moyens de gagner! Naturellement, en ce qui concerne l'imposition, nous ne sommes pas arrivés à notre objectif, mais la direction est bonne là aussi.» Un Non rendrait la concurrence fiscale encore plus vive.

Urs Stauffer, président des Employés du secteur public de Suisse et administrateur fiscal de la ville de Bienne, a prévenu qu'avec la RFFA, on perdrait peut-être beaucoup plus que 2 milliards de francs au niveau des rentrées fiscales. «Les nouveaux instruments pour économiser des impôts ne doivent pas être sous-estimés!» D'autres orateurs et oratrices, en particulier du SSP, n'aimeraient pas affaiblir le service public en faveur de l'AVS, et ont trouvé que de devoir choisir entre les deux est une ignominie, que les 2 milliards pour l'AVS sont un cadeau empoisonné et que les baisses fiscales sont un énorme cheveu sur la soupe. «Les cadeaux fiscaux pour les multinationales seront faits aux dépens d'autres pays: ou est la moralité là-dedans?»

«En Suisse il y a deux grandes machines de répartition du haut vers le bas: l'AVS et l'impôt fédéral direct» a déclaré Paul Rechsteiner, «et les deux sont renforcés par la RFFA...». Après trois minutes il a été interrompu par la sonnerie d'un natel venant de l'assemblée: petite vengeance pour les trois minutes accordées aux orateurs et l'alarme du natel de Daniel Lampart signalant à chaque fois le temps écoulé. Par 46 voix contre 41 et trois abstentions, les délégué-e-s ont accepté la RFFA. Mais ils ont également accepté par 50 voix contre 40 avec 1 abstention la proposition de l'Union syndicale de Schaffhouse qui demandait de ne pas fixer de mot d'ordre «afin de ne pas provoquer de scission parmi nous».

## Le deal, c'est quoi?

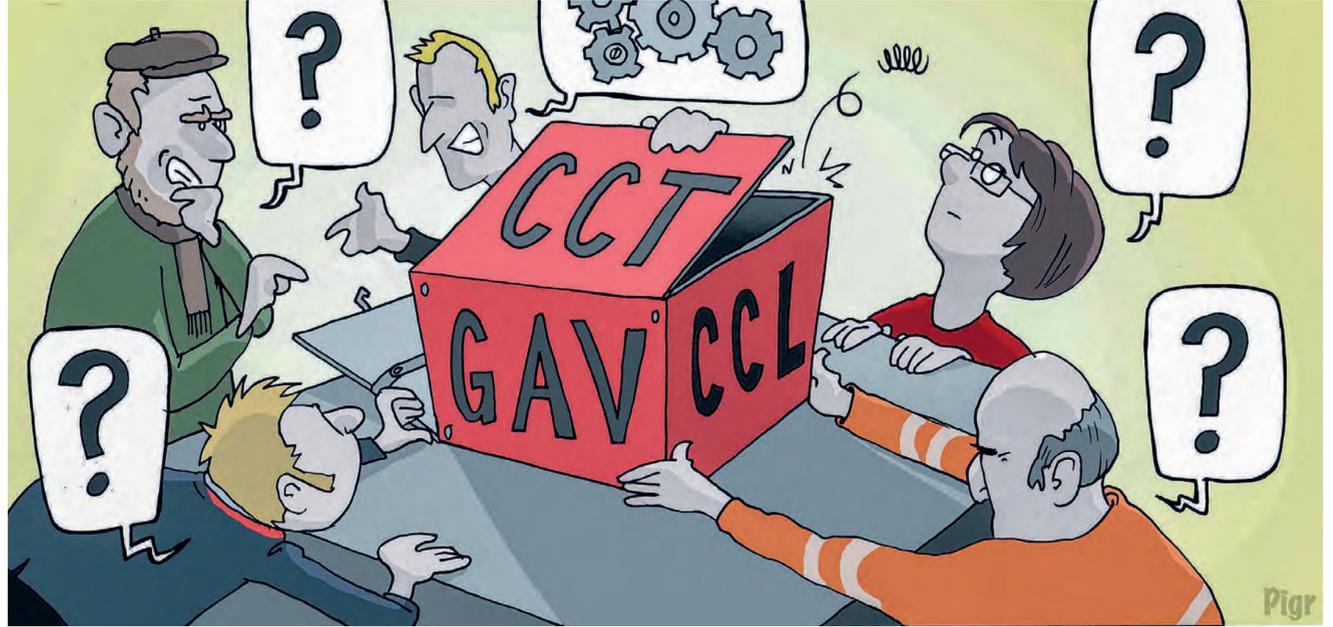
Au cœur de la Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), on trouve la suppression des privilèges fiscaux (surtout les cantonaux) pour les entreprises internationales, privilèges critiqués par l'UE et l'OCDE. Ces entreprises devront à l'avenir payer beaucoup plus d'impôts sur le bénéfice. Dans les cantons de Bâle et de Genève, la hausse sera de taille. Ceci pourrait les inciter à s'en aller. Ce qui serait douloureux aussi pour la Confédération car ces entreprises versent 5 milliards de fr. par an dans le cadre de l'impôt fédéral direct (IFD). Ainsi, la RFFA prévoit de nouveaux privilèges fiscaux:

- la patent box: une partie des bénéfices provenant des inventions pourra être soumise à une imposition cantonale réduite.
- Les cantons pourront prévoir une déduction supplémentaire de 50% au max. pour les dépenses de recherche et développement (en CH).
- Des allègements seront aussi possibles pour l'imposition du capital et les réserves cachées.
- Dans les cantons avec des impôts élevés (sans doute seulement ZH), on pourra appliquer un taux d'intérêt notional au capital propre.

Selon l'USS, la RFFA apporte d'autres améliorations par rapport à la RIE III:

- Les actionnaires devront verser un impôt sur leurs dividendes à 70% au lieu de 80% au niveau fédéral et à 50% au moins au niveau cantonal.
- Les entreprises pourront utiliser les réserves issues du capital sans qu'elles soient imposées seulement si elles produisent des dividendes imposables d'un montant équivalent.
- En outre, les cantons recevront de la Confédération quelque 1,1 milliard par année issu de leur part sur le produit de l'IFD qui passe de 17 à 21,2%. Ils pourront utiliser cet argent pour abaisser l'impôt ordinaire sur le bénéfice, mais ils devront aussi dédommager les communes des répercussions liées à la RFFA.

Avec la RFFA, quelque 2 milliards échapperont aux caisses publiques. Pour compenser ces pertes, l'AVS recevra 2 milliards de fr. par an: 600 millions des employeurs et 600 millions des employé-e-s (0,15% de hausse des cotisations pour chacun d'eux), ainsi que 800 millions issus du % de TVA introduit en 1999 octroyé entièrement à l'AVS.



### CCT CFF / CFF CARGO

# La CCT c'est pas sorcier

Vivian Bologna  
vivian.bologna@sev-online.ch

La CCT CFF / CFF Cargo entrera en vigueur le 1er mai prochain pour une durée de trois ans car elle est révisable pour la première fois le 30 avril 2022. Elle a été approuvée par tous les sénacles: la conférence CCT pour le SEV et ensuite le conseil d'administration des CFF.

Nous avons reçu de nombreux commentaires et questions relatives au contenu de la CCT et au fonctionnement du SEV. Nous essayons ici d'y répondre.

### Le personnel touchera 40% de salaire en moins s'il est malade?

Non, c'est faux. La nouvelle contribution du personnel aux frais de maladie, resp. aux frais liés aux jours d'absence pour raison de maladie, n'est pas une contribution individuelle en cas de maladie concrète mais il s'agit d'une déduction salariale à raison de 1,2% (0,4% de 2019 à 2021) pour l'ensemble du personnel, indépendamment du fait qu'ils soient malades ou non. Les CFF versent 100% du salaire durant la première année de maladie et 90% durant la deuxième année. Une nouvelle disposition que l'on a pu ancrer dans la CCT 2019, c'est que les indemnités font maintenant aussi partie du salaire assuré, et sont donc soumises à l'AVS. La perte de gain en cas de maladie est calculée de manière individuelle sur la base des indemnités existantes. Ce forfait individuel est versé en cas de maladie prolongée, dès le 1er jour de maladie et pendant 2 ans, et il est versé à 100% aussi durant la deuxième année.

### La compensation de la déduction pour les frais de maladie est-elle complète?

Le personnel actuel des CFF verra la déduction des frais de maladie compensée par une hausse comparable soit 0,4% par année. On nous a demandé si la déduction était effectuée après la compensation salariale; de ce fait le salaire net est-il plus bas? Cela n'est vrai qu'en raison des déductions sociales qui sont calculées sur le salaire brut. Les déductions liées à la LPP sont aussi de fait plus élevées mais elles viennent alimenter le compte individuel de l'employé-e qui y gagne puisque l'employeur passe aussi à la caisse.

### Si je suis déjà au maximum de ma classe de salaire, mon revenu est-il réhaussé?

Oui, tous les employé-e-s reçoivent cette compensation de la nouvelle déduction salariale de 1,2%. C'est aussi le cas pour ceux qui ont des garanties. L'introduction de cette déduction salariale ne se fera donc pas sentir. Les plages salariales seront relevées afin qu'il n'y ait pas de nouvelles garanties.

### Pourquoi renoncer à des hausses générales de salaire jusqu'en 2022?

Les mesures salariales générales sont toujours un sujet de discussion en cas de renchérissement. Durant les dernières années, il n'y a pas eu de renchérissement, au contraire: l'évolution était plutôt négative. Si le renchérissement devait encore augmenter et dépasser les 1,2%, on négociera sur des mesures salariales générales. La possibilité d'adapter les salaires vers le bas en cas de renchérissement négatif est expressément exclue.

### Les salaires ne font que baisser...

Dans le domaine des salaires, il est important de souligner que les moyens en faveur de la progression salariale seront plus élevés pour ceux qui sont dans le 1er et le 2e tiers de la progression.

Les garanties salariales 2011 (ToCo) sont désormais ad personam. Celles qui sont inférieures à 5000 fr. ne sont pas touchées. Cela concerne plus de 3000 personnes. Pour quelque 700 autres, la réduction se fera en deux étapes. Le 1er mai 2020 et le 1er janvier 2022, en deux tranches identiques. La réduction équivaut à tout au plus 5% du salaire maximal du niveau d'exigence. Ainsi, si quel- qu'un a 6000 fr. de garantie ToCo et se trouve en niveau d'exigence A, il pourrait perdre jusqu'à 2890 fr. - 5% du maximum qui est de 57 806 fr. - mais sa garantie ToCo ne sera amputée que de 1000 fr. car on ne peut descendre en-dessous de 5000 fr. Et la réduction s'effectue en deux tranches de 500 fr. En cas de doute, le SEV est à disposition des membres.

### Pourquoi n'y a-t-il pas eu de votation générale?

Le SEV se targue d'être un exemple de démocratie. Avec quelque 14 000 membres aux CFF fallait-il organiser une votation générale des membres pour valider la CCT CFF/CFF Cargo comme le suggère un membre? «Dans ce dossier, le SEV fonctionne dans une logique de délégation. C'est la conférence CCT CFF/CFF Cargo forte de ses 160 élu-e-s de toutes les régions et de toutes les catégories professionnelles qui est souveraine. Ce sénacle est élu par les assemblées des délégué-e-s des sous-fédérations qui représentent les sections du SEV, rappelle Manuel Avallone, vice-président du SEV. Les délégué-e-s ont suivi l'entier du processus en approuvant le catalogue de revendications, en nommant la délégation de négociations et, au final, en se prononçant sur l'ensemble du résultat, dont ils ont une image complète.»

Il ne reste pas moins que le vote de la Conférence CCT peut être contesté par voie de référendum si 5% des membres concerné-e-s s'y opposent dans un délai de deux mois à dater de la publication de la décision. C'est ce que prévoit le Règlement sur la Convention collective de travail (CCT) du SEV. Si un référendum aboutit, alors il y a une votation générale dans un délai de deux mois dès l'échéance du délai référendaire.

### Le droit à la déconnexion ancré dans la CCT!

Si les éléments financiers sont très importants, il y a des protections dans cette CCT qu'il est difficile de quantifier en francs. «Le droit à la déconnexion et celui de lire les informations pendant le temps de travail sont ancrés dans la CCT CFF. A l'heure où les nouvelles technologies

prennent de plus en plus de place dans notre vie professionnelle, ces protections étaient absolument nécessaires», poursuit Manuel Avallone, qui a dirigé la délégation de négociations du personnel. Pour affronter le virage numérique, il est désormais prévu que les CFF financent des analyses de situation et de formation continue pour rester «dans le coup» sur le marché du travail.

### Protection contre le licencement maintenue

Ce n'était pas gagné d'avance mais la protection contre les licenciements économiques n'a pas bougé d'un iota pour ceux qui ont au moins quatre ans d'entreprise. Le seul changement concerne ceux qui ont des salaires supérieurs à 120 000 fr. et qui sont dans le processus de Nouvelle orientation professionnelle et qui peuvent subir des réductions de salaires plus fortes que ceux qui gagnent jusqu'à 120 000 fr.

### Meilleur congé paternité et maintien des primes de fidélité

Le congé paternité sera de 20 jours contre 10 aujourd'hui. Les primes de fidélité qui étaient attaquées ne bougent pas. On peut les prendre en temps ou en argent. Sans précision de l'employé, elle est toutefois versée en argent.

### Compromis pour les pauses extérieures

La nouvelle législation ne prévoit aucun supplément pour les pauses extérieures jusqu'à 60 minutes. Un supplément de 15% a toutefois pu être négocié pour la première heure de pause, là où la loi ne prévoit plus rien. Le temps de pause dépassant cette heure est indemnisé selon la loi d'un supplément de 30%. Enfin, rappelons que la garantie des 115 jours libres annuels a pu être sauvegardée.

## OK pour la Caisse pension

Le Conseil de fondation de la CP CFF avait décidé de baisser le taux de conversion de 5,18% à 4,73% d'ici à 2022. Afin d'atténuer cette baisse, la communauté de négociation a paraphé en février avec les CFF un accord comportant trois mesures. Les deux premières (hausse des bonifications de vieillesse et maintien des droits acquis pour les assurés nés avant le 31.1.1961) ont été acceptées le 17 mai par le Conseil d'administration des CFF. Il vient d'approuver la troisième mesure (augmentation de l'avoir de vieillesse). Le CA voulait d'abord connaître le résultat des négociations CCT avant de l'approuver. Cette mesure constituait en fait le point principal de l'accord paraphé en février dernier. Les CFF octroient une garantie de 200 millions de francs en faveur de la CP CFF pour le cas où la CP, suite à la hausse de l'avoir de vieillesse, se retrouverait en sous-couverture et devrait être assainie.



## ANGLE DROIT

# L'employeur peut-il modifier le contrat?

### § Service d'assistance judiciaire du SEV

Est-ce que l'employeur peut modifier le contrat de travail de manière unilatérale?

Daniela, 50 ans, s'adresse au service d'assistance judiciaire du SEV. Elle travaille depuis presque 20 ans à plein temps au service de nettoyage d'une entreprise privée. Elle a toujours effectué son travail de manière irréprochable et à la pleine satisfaction de son employeur. Un beau jour, la veille de ses vacances, elle est appelée dans le bureau du chef juste avant la fin de son service. Ce dernier lui dit que l'entreprise se voit obligée de réduire le taux d'activité de Daniela à 60% pour des raisons d'organisation. Naturellement avec les répercussions salariales qui en résultent. Si Daniela n'est pas d'accord avec ce changement, l'employeur se verra forcé de résilier ses rapports de service en respectant le délai de résiliation de trois mois.

Daniela ressent un grand sentiment d'injustice et on la comprend. D'autant plus que quelques jours auparavant, son employeur a engagé deux jeunes collaboratrices supplémentaires à temps complet. Elle a besoin de son salaire. Un salaire à 60% ne lui suffit pas pour vivre. Est-ce que l'employeur a le droit de se comporter de la sorte et quelles sont les options possibles pour Daniela?

Si l'employeur veut modifier unilatéralement des rapports de travail et qu'il menace l'employé-e de licenciement en cas de refus des nouvelles conditions moins bonnes, nous sommes en présence d'un licenciement pour changement des conditions d'engagement. Le licenciement pour changement des conditions d'engagement est en principe valable et autorisé dans le cadre d'une modification des conditions d'engagement pour autant que cette dernière prenne effet non pas immédiatement mais après écoulement du délai de congé.

Le Tribunal fédéral admet qu'il y a un caractère abusif si le licenciement pour changement des conditions d'engagement est utilisé comme moyen de pression pour imposer à l'employé-e un changement du contrat d'engagement désavantageux et pas objectivement justifiable. Selon le Tribunal fédéral, ceci est en particulier le cas lorsqu'aucune raison d'exploitation ou du marché n'explique les modifications projetées.

La preuve que le licenciement pour changement des conditions d'engagement n'est prononcé ni pour raison d'exploitation, ni à cause de la situation du marché doit être apportée par Daniela dans l'histoire qui nous occupe, ce qui n'est pas chose aisée. L'employeur aura pour sa part des difficultés dans ce cas précis à convaincre le Tribunal qu'il a prononcé le licenciement pour des raisons d'exploitation ou de marché, puisqu'il a créé peu

de temps auparavant deux postes à plein temps et qu'il a engagé des personnes plus jeunes.

Mais même si Daniela peut apporter la preuve du caractère abusif de son licenciement, le Tribunal ne l'annulera pas. Si Daniela refuse la modification du contrat d'engagement, les rapports de travail se termineront après écoulement du délai de congé même si le Tribunal reconnaît le caractère abusif. Toutefois l'employeur risque de devoir verser à Daniela une indemnité pouvant aller jusqu'à six mois de salaire.

En conclusion, il faut admettre que les modifications unilatérales des rapports de travail de droit privé sont autorisées pour autant que le délai de congé soit respecté. S'il n'y a pas de raison objective liée à l'exploitation, l'employeur risque de devoir payer une amende pour le caractère abusif du licenciement. Par contre ce dernier reste valable.

Daniela n'a donc que deux choix: accepter le licenciement pour changement des conditions d'engagement et après écoulement des trois mois de délai de résiliation, travailler à taux réduit chez ce même employeur; ou refuser la modification du contrat et entamer une procédure juridique. Mais précisons que dans ce deuxième scénario, Daniela risque d'être pénalisée par le chômage au niveau des indemnités journalières puisqu'elle se retrouve sans emploi de sa propre faute.

Offre d'emploi



Nous cherchons pour le 1er janvier 2019 ou selon entente un/e

### Secrétaire syndical/e à 80 % pour notre secrétariat régional de Lausanne

En tant que nouvelle collaboratrice / nouveau collaborateur, vous traitez les dossiers syndicaux et relatifs aux conventions collectives de travail dans le domaine des entreprises de transports publics. Vous préparez les négociations, vous dirigez les délégations de négociation, vous accompagnez les cas particuliers lors de conflits professionnels et soutenez nos militants des sections dans leurs activités ainsi que dans le recrutement des membres. Vous soignez de manière autonome les contacts avec nos membres ainsi qu'avec les autorités publiques et politiques.

Après votre formation, vous avez acquis une expérience professionnelle de plusieurs années dans une entreprise de transports publics ou dans une organisation sans but lucratif. Vous savez négocier, êtes capable d'imposer votre point de vue et disposez d'une aptitude à la communication. Vous êtes en mesure d'organiser vous-même votre travail, êtes apte à travailler en team, avez une bonne résistance au stress et arrivez à garder votre sang-froid dans toutes les situations. Des notions de droit du travail et des assurances sociales seraient un atout. Des connaissances en matière de politique des transports et de politique syndicale sont requises. Une expérience dans la gestion de projets et la direction de négociations est vivement souhaitée.

Vous êtes prêt/e à vous investir pour défendre les intérêts de nos membres. De langue maternelle française avec de bonnes connaissances de l'allemand, vous vous exprimez par écrit dans un style sûr et n'avez aucune crainte à vous produire en public.

Nous vous offrons une activité variée dans un environnement professionnel stimulant avec un climat de travail agréable et des conditions d'engagement modernes.

Ce poste vous intéresse ? Adressez votre dossier de postulation complet par e-mail (documents en format PDF) à Madame Miriam Brand (miriam.brand@sev-online.ch), cheffe du personnel, jusqu'au 17 octobre 2018.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter Madame Barbara Spalinger, vice-présidente SEV, tél. 031 357 57 57.

## CHEMINS DE FER DU JURA

# Négociations salariales: espoir chez les salarié-e-s

**Yves Sancey** La première ronde de négociation salariale pour 2019 du SEV avec la direction des Chemins de fer du Jura (CJ) a été cordiale. Le contexte n'est pourtant guère favorable: des finances cantonales peu réjouissantes, en particulier à Neuchâtel qui a diminué son enveloppe budgétaire, le désengagement partiel ou total de CFF Cargo (voir p. 2) et les incertitudes liées aux lignes de bus mises au concours. Dans ces conditions, la direction n'est pas sûre de pouvoir compenser le renchérissement du coût de la vie.

Le personnel des CJ est conscient de la situation. Lors de l'Assemblée générale de printemps où les requêtes ont été élaborées, il a dit qu'il renonçait à une augmentation générale des salaires, sans abandonner la compensation du renchérissement et la promotion ordinaire prévue dans la CCT.

Les salarié-e-s ont principalement axé leurs revendications sur le bien-être, soit tout ce qui est lié à la durée du travail, aux organisations de service du personnel qui ont des horaires irréguliers. La demande principale est l'introduction de la semaine de 5 jours pour le secteur rail et les agents de gare, soit une moyenne théorique de travail de 8,12 heures.

Les conditions de travail des employé-e-s de bus sont aussi préoccupantes: les amplitudes de service sont trop grandes et le temps de travail faible. Nos collègues travaillent pas loin de 300 jours par année. Ils demandent des améliorations et une durée minimale de travail. Cette question préoccupe aussi la direction des CJ qui a engagé un consultant externe pour trouver des solutions.

Les salarié-e-s ont demandé la mise en place d'un modèle de retraite anticipée à la charge de l'employeur qui va analyser cette demande et communiquer sa position. Elle sera débattue lors d'une 2e ronde le 4 décembre suivie par une assemblée SEV du personnel qui décidera des suites à donner à ce dossier.

Le personnel aura du mal à accepter qu'il n'y ait aucune compensation du renchérissement, pas de garanties conventionnées en termes d'amélioration du quotidien lié au temps de travail et aucune entrée en matière sur une retraite anticipée.

Les syndicats ont insisté pour que les conventions liées à la LDT soient signées avec eux et non plus avec chaque employé individuellement. Par respect du partenariat social auquel les employé-e-s des CJ - syndiqué-e-s à 90% - sont très attaché-e-s.

## IMPRESSUM

SEV – le journal du Syndicat du personnel des transports paraît toutes les deux semaines.  
ISSN 2624-7828

Tirage: 10 211 ex. (total 40 995 ex.), certifié REMP au 20. 10. 2017

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Vivian Bologna (rédacteur en chef), Pascal Fiscalini, Chantal Fischer, Markus Fischer, Françoise Gehring, Jörg Matter, Anita Merz, Patrizia Pellandini Minotti, Yves Sancey, Karin Taglang

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57; fax 031 357 57 58

### Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58  
Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–  
Annonces: Fachmedien, Zürichsee Werbe AG, Laubisrütli 44, 8712 Stäfa; téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00; kontakt@fachmedien.ch, www.fachmedien.ch  
Pré-presse: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch  
Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Neumattstrasse 1, 5001 Aarau  
www.mittellandzeitungsdruck.ch

La prochaine édition paraît le 25 octobre. Le délai pour les annonces est fixé au 15 octobre à midi; pour l'agenda, le délai est fixé au 18 octobre à 10h.



Le personnel des CJ - ici vers La Ferrière (NE) - espère être entendu sur ses revendications.

MORGES - BIÈRE - COSSONAY

# Malaise grandissant aux MBC



Absentéisme en augmentation, sous-effectif patent, manque de reconnaissance: les critiques de chauffeurs traduisent un malaise grandissant aux MBC. Une réponse collective s'organise.

Yves Sancey

**A la machine à café, au dépôt ou à l'assemblée du SEV, une profonde insatisfaction ressort des discussions entre les chauffeurs des MBC. Une réponse collective à ce malaise prend forme.**

L'insatisfaction est palpable aux transports publics de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC) en particulier au sein des chauffeurs de bus. Les discussions vont bon train au sujet du salaire des nouveaux jeunes chauffeurs engagés récemment qui semblent être supérieurs à ceux d'autres chauffeurs engagés dans l'entreprise depuis des années. Les chiffres précis font défaut, mais ils révèlent un sentiment de non-reconnaissance par la direction du travail effectué par des collaborateurs non récompensés pour leur fidélité et de sa pénibilité.

Un taux d'absentéisme en augmentation, un sous-effectif patent puisque des chauffeurs sont rappelés alors qu'ils sont en congé: voilà ce qui ressort de l'assemblée MBC-SEV du 25 septembre dernier à Tolochenaz.

La liste des critiques s'allonge: des chauffeurs fâchés, fatigués, qui voient des jours de congé supprimés et doivent affronter des journées trop longues avec de grandes amplitudes. L'assemblée permet de voir qu'il ne s'agit pas de cas isolés mais d'un vrai raz-le-bol qui mérite une réponse collective. En particulier auprès des chauffeurs de bus. Leur espoir néanmoins dans cette grisaille. Les représentants de la commission des tours de service qui planchent sur l'amélioration des tours ont bon espoir quant à une amélioration de ce côté-là.

Le mécontentement est encore renforcé par l'attitude de la direction qui ne semble pas prendre au sérieux l'ampleur du problème, en particulier du sous-effectif, et se borne, pour le moment, à répéter que tout va bien. Une cécité qui n'est pas sans rappeler celle de la direction des VMCV, dans le Chablais vaudois, qui avait refusé durant des mois de prendre au sérieux les plaintes des chauffeurs. Et qui a payé cher cette insensibilité.

La réponse collective s'organise sur le terrain avec le SEV, mais ne peut être révélée dans ce numéro. Nous rendrons compte dans notre prochaine édition de la forme prise pour répondre à ce malaise ambiant.

Dans sa partie statutaire, l'assemblée du 25 septembre suivie par près d'une vingtaine de personnes a accepté les divers rapports et procédé aux élections.

Le secrétaire syndical Christian Fankhauser a par ailleurs rappelé les démarches en cours auprès de la direction. Le 27 août, la requête salariale lui a été envoyée. Elle demande la pleine compensation du renchérissement, une bonification pour longue amplitude ainsi qu'une solution pour le service de piquet. La séance de négociation entre le syndicat et la direction aura lieu le 1er novembre et sera suivie d'une assemblée générale qui donnera son avis sur le résultat.

Par ailleurs, la soirée était l'occasion de rappeler que la section MBC organisera cette année l'assemblée romande VPT le 3 novembre à Cossonay. L'assemblée se tiendra au Théâtre de Cossonay de 9 h à 12 h 30. Le comité d'organisation espère une bonne présence des collègues. La discussion portera notamment sur les 100 ans de la Grève générale de novembre 1918 et de son actualité.

PUBLICITE



**En tant que membre de SEV, vous recevez jusqu'à 10 % de rabais.**

Changer de caisse-maladie:  
[kpt.ch/sev-online/fr](http://kpt.ch/sev-online/fr)

**kpt:** la caisse maladie avec un plus

AS

## Journée de branche P

**Réd** Lors de la journée de branche P du 13 septembre, les participants ont traité entre autres les thèmes suivants:

La police des transports se retire officiellement de l'accompagnement des trains spéciaux pour les fans. Un retrait de la police des transports de tous les trains de fans ne pourra avoir lieu que si un accord est conclu entre le personnel des trains et les représentants des fans pour définir la répartition des tâches pendant les trajets. La police des transports des CFF fait les gros titres à cause de prestations facturées incorrectement et du départ du commandant. De plus, des heures supplé-

mentaires de la police des transports n'ont pas été prises en compte. On recherche les causes de ce dysfonctionnement.

Concernant les temps de trajet supplémentaires vers le nouveau lieu de travail à Zurich Altstetten, le SEV a pu obtenir gain de cause. Sur la base de la CCT, ce temps supplémentaire sera octroyé avec effet rétroactif.

Actuellement, certains automates de l'ancienne génération S-POS arrivent en bout de course. Les CFF examinent lesquels devront être remplacés par des appareils de type plus moderne E-POS. Les critères sont le montant des ventes sur le site réparti entre le

nombre d'automates et par heure, les prescriptions de sécurité sur les quais centraux, les passages pour les piétons, les accès pour les personnes à mobilité réduite ou les poussettes, et le nombre d'automates sur un site. On part du principe que le nombre total sera réduit entre 2018 et 2023. A chaque arrêt, il devra y avoir au minimum un automate à billets.

Concernant la présence dans la surface des points de vente avec du personnel sur place, la direction VS s'en tient stoïquement à sa limitation du flux de l'information. On ne pourra donc pas savoir ce qu'il en est clairement avant la fin de l'automne 2018. Ce qui complique le quotidien de nos collègues, c'est la gestion du passage des systèmes de distribution de Prisma à Casa. Les nouveautés arrivent très rapidement et surchargent les collaboratrices et collaborateurs des points de vente à cause du manque de stabilité, et la clientèle s'impatiente.

PV BIEL/BIENNE

## Vieillir en forme

**R. Drewes. / adap. française : J.C. Amiet** « Vieillir en forme », voilà un sujet intéressant. Madame Cécile Kessler de Pro Senectute nous a démontré par son programme que l'on peut préserver sa santé et sa qualité de vie en constituant des réserves physiques par l'entraînement et l'alimentation ainsi que mentales en activant la mémoire. 49 membres ont participé activement par des exercices d'équilibre et du chant au Restaurant Bahnhof à Brügg. Le but n'était pas de s'entraîner pour un prochain marathon mais d'activer son corps et sa mémoire. En soignant son cercle de ses connaissances (partenaire, parents, amis, voisins) cela évite l'isolement.

Prendre la responsabilité de sa santé permet de rester autonome jusqu'à un âge avancé. Madame Kessler a été très compétente dans son exposé et dans les réponses aux intéressantes questions. Pour cause d'absence de plusieurs chanteurs, le Chœur d'hommes des cheminots pensionnés n'a malheureusement pas pu être présent.

Notre président Ruedi Flückiger nous a donné des informations sur le voyage effectué à Champéry. Il a rappelé la randonnée du 4 octobre 2018 et la fête de la Saint Nicolas du 6 décembre et donné quelques détails sur le voyage prévu en 2019 à Einsiedeln.

Il a également donné des informations sur le jubilé du SEV (tour-

née du bus) et excursion sur le lac de Thoune de la SEV-PV.

Après deux bonnes heures, l'assemblée a été close en remerciant les participants, Nadja Drewes pour la traduction simultanée et en souhaitant des bons vœux aux membres malades.



Cécile Kessler, Pro Senectute Bienne

tif, menu, boissons et café). Giorgio Tuti, président du SEV, sera notre invité et nous informera sur les thèmes d'actualité. Au vu de l'orateur du jour, le comité espère une bonne affluence. Les inscriptions se font comme d'habitude avec le bulletin d'inscription ou par courriel chez Walti Schmid. Email : wal.schmid@bluewin.ch ou au no de téléphone 079 872 38 37. Le délai d'inscription est fixé au 5 novembre. Meilleures salutations. *Le comité*

## Movendo

Encore des places libres

Il reste des places pour les cours suivants: 18.-19.10: Economie d'entreprise - lectures des comptes; 22.10: Mind Mapping, 25.-26.10: Ménager sa santé au travail, 29-30.10: Gestion de l'agressivité dans les services publics; 5-6.11: Politique migratoire et droits des migrant-e-s : situation et perspectives, 12-13.11: Les bases de Windows sur PC pour seniors.

Info et inscriptions sur movendo.ch

SOUS-FÉDÉRATION PV

## «Nous avons besoin de la PV!»

**Otto Huser** Placées sous les signes des défis «PV - quo vadis?», les assises de Montilier du 27 septembre ont commencé par une journée de réflexion qui remplaçait le traditionnel cours syndical. Nos effectifs sont descendus en dessous de 13 000 membres alors que nous étions plus de 20 000 il y a quelques années. Les nouveaux pensionnés ne compensent de loin pas les décès, bien que les «babyboomers» atteignent l'âge de la retraite.

L'avenir de la PV a été discuté à fond par six groupes, à la recherche de solutions. Les thèmes étaient «Nos jeunes pensionnés - Notre portefeuille d'activités - Planification de la relève à la PV et Qu'offrons-nous à nos veuves?». La synthèse des réflexions réunies inspirera la ligne de la PV pour le proche avenir. Une chose est ressortie clairement: «La PV joue un rôle essentiel!». La soirée fut consacrée à refaire le monde entre copains.

Le jour suivant a été consacré à la 2e séance du Comité central PV. Les points statutaires traités, les thèmes principaux abordés ont été: la situation de la Caisse de pensions, la prévoyance vieillesse, les facilités de voyage pour le personnel, l'encadrement des membres, les festivités des 100 ans de la PV, les rapports de la Commission des femmes et ceux de la FARES et du CSA ainsi que les hommages à ceux qui nous quittent. Pierre Ackermann, Albert Brunner, Jean-Pierre Neuhäus et Markus Schweizer ont présidé leurs sections durant de



Christian Gaus, délégué de la PV Vaud et Serge Anet, président de la PV Genève.

nombreuses années et Joseph Bühler a mis sa formation juridique au service de la Commission centrale durant 9 ans. Les mots d'éloge et de remerciements du président central leur valent de vifs applaudissements.

L'assemblée extraordinaire des délégués qui a suivi a adopté le budget des festivités «100 ans de la PV», un crédit additionnel pour le financement de la nouvelle page internet et un règlement des indemnités. Le dernier point a soulevé quelques discussions.

Que tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces assises d'automne par leurs contributions et leurs propositions soient remerciés ici. Nous nous retrouverons le 24.4.19 pour la 1ère séance du CC et les 3 et 4 juin 2019 pour l'assemblée des délégués et le Congrès SEV.



Le président central Roland Schwager, le caissier central Egon Minikus et le traducteur Frédy Imhof (de gauche à droite).

**Bruchez Anne-Marie;** 1936; veuve de Floride, Chamoson, PV Valais.

**Delay Odette;** 1930; veuve de Henri, Couvet, PV Neuchâtel.

**Durussel Marguerite;** 1926; veuve de Jean, Renens VD, PV Vaud.

**Gay Robert;** 1947; Vex, PV Valais.

**Morandi Marie-Claire;** 1943; veuve de Claude, Lausanne, PV Vaud.

**Pittet Alfred;** 1924; chef de groupe, Fribourg, PV Fribourg.

**Witz Charles;** 1932; instructeur, Lausanne, VPT TL.

**Zurbuchen Frédy;** 1931; fonct. technique, Ecublens, PV Vaud.

**Zeller Hans-Ulrich;** 1933; Steffisburg, PV Biel-Bienne.

DÉCÈS

## Sections

16.10

Société des retraités affiliés des tl

Sortie Poissons. Départ Vélodrome 7h50 ou des Croisettes à 8h. Direction Broc pour une visite d'Electro-Broc et apéritif. Nous nous rendrons ensuite au restaurant «lm fang» avec la chasse au menu. Retour vers 17h30. Prix de la course 100 francs (sans les boissons). Inscription jusqu'au 6 octobre. Renseignements : Daniel Jeanguenin, 079 775 71 26 ou Franco Cerise, 021 652 83 07 ou 079 342 69 78. *Rosset Yvan*

3.11

Assemblée romande VPT

Elle se tiendra au Théâtre de Cossonay de 9 h à 12 h 30. La discussion portera notamment sur les 100 ans de la Grève générale de 1918 et son actualité.

21.11

Sections TPF

Assemblée générale des trois sections TPF à 20h, Salle Sainte Thérèse, Rue Sainte Thérèse à Fribourg. Ordre du jour : 1. Communications, 2. Planiroute, 3. Nouvelle organisation des sections TPF (réorganisatio Givisiez), 4. Divers.

## Sous-fédérations

21.11

ZPV ouest

Assemblée régionale ordinaire dès 10h au Restaurant Riverside à Brigue-Glis. Cafés et croissants dès 9h30. La situation politique et les informations de la CoPe seront au coeur des interventions des invités. Les membres ZPV, les apprentis et les retraité-e-s sont les bienvenus. *Roger Tschirky*

## Pensionnés

8.11

PV Valais

Invitation à l'assemblée ordinaire d'automne. Début à 10h30 à l'Hôtel Riverside à Brigue - Glis. Le repas en commun est fixé à Frs. 30.00 (Apéri-

# Agenda 14/18

SAN FRANCISCO

# Le bus Google roule, mais pas pour tous



**Auteure Katja Schwaller**  
Cet article est paru dans la WOZ (Nr. 38/2018). Ici en version résumée.

Aucun lieu au monde ne montre mieux que la métropole californienne ce qu'il arrive quand des multinationales du domaine de l'informatique prennent en main la planification urbaine.

Les bus à deux étages sont blancs et devant, là où s'affiche normalement la destination, il y a un énorme smiley qui s'exclame: «Hi!». Les passagers, dont on devine les silhouettes derrière les vitres teintées du bus, ne rient pas, eux: une fumée orange s'élève vers le ciel, des activistes en combinaisons blanches déroulent des banderoles et entassent des trottinettes électroniques venant de diverses entreprises internet pour faire un barrage. Pour les bus-navettes, connus sous le nom de bus google, le trajet vers la Silicon-Valley à 70 kilomètres de là s'est pour une fois terminé à San Francisco, Mission District.

Les chauffeurs, qui ont l'habitude de transporter les employé-e-s des entreprises de la Silicon-Valley telles que Facebook et Apple, connaissent bien le processus. Depuis 2013, il y a constamment des blocus, pas seulement à San Francisco, aussi à Oakland. «Les grandes entreprises font avancer la privatisation dans nos vil-

les», déclare Jacqueline Gutierrez de l'organisation latino Poder, qui participe au blocus de Mission District. Les entreprises telles que Google tentent de chasser la population, affirme Jacqueline Gutierrez: «Elles accaparent les espaces publics et précarisent le marché du travail.»

## La Mecque de la spéculation immobilière

Pour les activistes tels que Jacqueline Gutierrez, les bus sont des symboles de l'hypergentrification dans toute la région proche de la métropole. Un deux-pièces coûte le prix astronomique de 3200 USD par mois en moyenne dans la ville, soit beaucoup plus que les logements déjà très chers de Zurich. Mais les salaires en Californie sont toutefois bien plus bas. A Mission District, le quartier latino très apprécié des informaticiens, les loyers sont encore plus chers. Les prix ne sont pas meilleurs à Oakland ou Berkeley, de l'autre côté de la baie. En outre, dans toute la baie les inégalités sociales sont pires que dans toutes les villes des USA, ce qui contribue à faire partir les personnes de couleur, les hispaniques, et de manière générale les groupes à bas revenus. La classe moyenne blanche est entre-temps également touchée.

Les données du projet de cartographie anti-expulsion (Anti-Eviction Mapping Project), un collectif de visualisation de données, montrent

que les bus-navettes transportant les techniciens sont bien plus qu'un symbole de cette évolution. «Nous avons pu prouver que dans 69% des cas où des locataires étaient mis à la rue sans motif valable, il y avait un arrêt de ces bus-navettes dans un rayon de quatre pâtés de maison», explique Erin McElroy, responsable du projet. La proximité de ces bus augmente l'attrait de l'endroit pour les informaticiens grassement payés et ceci exerce une pression sur les loyers. «Souvent ces arrêts de bus sont utilisés comme arguments par les agents immobiliers et les quartiers tels que Mission District sont présentés comme la dernière tendance pour les programmeurs.»

Quelque 40 bus-navettes par heure traversent ce carrefour de Mission District chaque matin, explique une activiste pendant le blocus: «Pendant ce temps il n'y a que six bus de la ville qui passent.» Cela donne naissance à un système à deux vitesses. Celui qui perd son logement à cause des loyers qui explosent doit s'attendre à devoir faire de très longs trajets pour se rendre au travail, souvent en voiture car le système de transports publics est catastrophique. Car le bus google ne s'arrête que pour les programmeurs et autres ingénieurs de software bien payés.

En installant un service de bus privé, google a créé une situation de fait accompli. Toutefois cette procédure est légalement discutable. Certaines start-ups telles que Bird ou Lime pratiquent avec des méthodes similaires. Tout à coup, voici qu'elles répartissent ici et là dans les espaces publics des scooters et vélos électriques à réserver via une app. «Ces entreprises se veulent écologistes», nous dit Keally McBride de l'Université de San Francisco, «mais au lieu de concurrencer les voitures, elles concurrencent les transports publics. Justement le fait de récolter des données sur les utilisateurs leur assure un avantage non négligeable.»

Ces entreprises se fichent d'offrir une mobilité pour tous. Leur objectif est plutôt d'anéantir la concurrence afin de pouvoir monter les prix. «En attendant, les scooters ne sont là que pour faire joli devant certaines spéculations qui se font à l'arrière-plan. Il s'agit d'un simple kit jetable, comme le montrent les photos d'énormes amas de déchets de vélos provenant de start-ups chi-noises», explique Keally McBride.

Ceci explique les combinaisons blanches des activistes au carrefour de Mission District. On peut lire sur les banderoles de cette équipe de nettoyage un peu particulière: «Techsploitation dans les électropoubelles», un jeu de mots alliant «technologie» et «exploitation». Les activistes veulent faire le lien entre la gentrification devant leur propre porte et les chaînes de production globales et les conditions de travail précaires dans la branche technologique. Concernant cette dernière, aussi bien Bird que Lime sont de bons exemples: les deux start-ups n'occupent pas de personnel pour rassembler, recharger et redistribuer leur trottinettes électriques dans la ville, mais des prestataires indépendants qui travaillent avec leur propre véhicule et sans couverture sociale. Au lieu de recevoir un salaire mensuel ou un salaire-horaire, ils sont payés à la pièce. Cela provoque des bagarres lorsque deux ou plusieurs travailleurs aux conditions précaires repèrent le même scooter.

## L'opposition devient internationale

Des manifestations ont lieu maintenant aussi à l'autre bout de la ligne des bus-navettes. Là où les grands bus blancs attendent l'heure du départ pour San Francisco, parqués à côté des terrains de volley appartenant à l'entreprise et des vélos google bleu-rouge-jaune. Le groupe *Serve the People San José* a projeté de faire une marche de deux jours avec cet endroit comme destination, afin de s'opposer à la construction d'un campus google à San José.

C'est pour cette raison que des activistes de San José sont également présents au blocus de Mission District, et des personnes sont même venues de Berlin. La multinationale veut s'y installer dans le quartier alternatif de Kreuzberg, ce qui soulève de l'opposition. «Google veut se lier au mytique Kreuzberg et avoir accès plus rapidement aux potentielles innovations» déclare Konstantin Sergiou de l'alliance berlinoise «No Google Campus».

Maintenant déjà, beaucoup de gens sont menacés à Berlin. «Notre objectif est de créer un réseau international d'opposition contre Big Tech» ajoute l'activiste Veronica de San José. Car Google, Facebook et Uber sont des voisins indésirables un peu partout.



## ORAGEUX

REUTERS/Stefan Wermuth

Au début de l'été 2018, d'innombrables orages ont balayé la Suisse, et la capitale de la Confédération n'a pas été épargnée. Le 27 mai, le photographe Stefan Wermuth a réussi cette incroyable image: des éclairs illuminaient le ciel au-dessus du Parlement fédéral, l'un foudroyant la coupole.

?

PHOTOMYSTÈRE

Où cette photo a-t-elle été prise?



Pour participer, merci de nous envoyer vos réponses d'ici le **mercredi 17 octobre** avec votre nom et votre adresse.

Par e-mail: [mystere@sev-online.ch](mailto:mystere@sev-online.ch)  
 Sur le net: [www.sev-online.ch/quiz](http://www.sev-online.ch/quiz)  
 Par carte postale: SEV, quiz, Postfach, 3000 Berne 6

Le/la gagnant-e sera désigné-e par tirage au sort parmi les bonnes réponses et remportera un **set d'écriture Caran d'Ache**.

Nous publierons le nom du/de gagnant-e et la solution dans notre prochain numéro. Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

La solution du mots-croisés du numéro 13: CFF Cargo. **Jean-Marie Girardin, Genève, membre PV Genève**, remporte un couteau outdoor SEV.

SUR LES TRACES DE...

## Marie-Jo Juillet, conseillère clientèle



Marie-Jo Juillet a la générosité joyeuse. Elle aime défendre son métier et ses collègues.

Yves Sancey  
[yves.sancey@sev-online.ch](mailto:yves.sancey@sev-online.ch)

C'est un peu par hasard que Marie-Jo, conseillère en clientèle aux CFF, membre de la Cope et du comité d'AS ouest, en est venue à une pratique militante engagée. Voici comment.

Marie-José Juillet, mais tout le monde l'appelle Marie-Jo, sait tout de suite vous mettre à l'aise quand vous la rencontrez. En circulant avec elle à la gare de Cornavin à Genève où elle travaille au centre de vente, aux guichets CFF, beaucoup de monde la salue. Lui sourit. Elle a la générosité joyeuse. Marie-Jo est une militante très active du SEV et une référence pour ses collègues de la vente qui connaissent son engagement « par la négociation plutôt que par le conflit ».

Cette force de caractère, Marie-Jo la tient peut-être de l'adversité qu'elle a dû affronter très tôt dans sa vie. Elle a passé une enfance heureuse à la Chaux-de-Fonds (NE). « J'en garde un souvenir ému. Enfant c'était super. On était tout le temps dehors, on jouait dans la neige. » Mais, après le décès de sa mère, alors qu'elle n'a que neuf ans, elle connaît une « rupture scolaire ». L'école n'était pas sa première priorité.

Elle reprend pied avec un apprentissage d'agente de voyage. « Quand j'ai trouvé un sens à ce que je faisais, j'ai fait des bonnes notes. » Avec peu de moyens, elle voyage, une de ses grandes passions. Portugal, Grèce, en Interrail et camping. Après son apprentissage, en 1987, elle décide d'aller en Suisse allemande, « pour voir si j'arriverai à me débrouiller toute seule dans la vie ». Partie un an, elle y reste trois, dans une maison d'édition de livres à Altstätten (SG). Elle peut y assouvir sa deuxième passion, la lecture. Sa troisième passion, venue plus tard, c'est le chant.

Par hasard, lors d'un voyage en train, elle tombe sur une offre des CFF pour un poste de vendeur de voyage. Secrétaire d'exploitation, selon la terminologie officielle. A Genève. « J'y avais de la famille, ça tombait bien. Cela a été de belles années », se souvient-elle. Bien sûr, le métier a changé. « Au début, on vendait des billets de trains, mais sans tous les outils informatiques que l'on a aujourd'hui. On devait savoir calculer beaucoup plus de choses à la main. C'était plus décontracté, sans objectifs de vente. » Aux CFF, on bouge: « Au départ, j'étais au guichet. Ensuite, j'ai pu aller au service après-vente, puis à la comptabilité. C'était l'avantage des CFF, tu pouvais faire plein de choses. J'aime la variété des situations auxquelles nous devons répondre. Nous avons le contact avec des gens de plein de pays. Et j'aime ce contact. »

En 1996, les CFF ouvrent des agences de voyages. « Toute contente, j'ai donc pu retourner à mon premier métier. » En 2002, Marie-Jo commence à l'agence en ville, place Longemalle. Une petite boutique CFF qui vendait des billets de train et tout l'assortiment, voyage-hôtel, billets de groupe, ... « Ça marchait bien. On faisait tout. On connaissait les gens. Une clientèle fidèle. »

Et son côté syndical? « C'est surtout venu à la fermeture de l'agence en 2012. Bien sûr nous n'étions pas licenciés, mais il n'y a pas eu de reconnaissance pour notre travail. J'ai été blessée par leur communication détestable. On était désespéré. Fâché. Démuni. Et le SEV est venu et nous a proposé son aide. Au début, cela fait peur, je ne sais pas pourquoi. A la vente, on ne fait pas ce genre de choses! Mais on a dit oui. On était tous d'accord. Quand on entre dans ce genre de processus de restructuration, il y a des entretiens. Alors on s'est tous fait accompagner. Et là, ça a vraiment créé du collectif. On a fait une pétition contre la fermeture, signée par près de 3800 clients, qui a été déposée à notre chef de l'époque à la gare, sans le prévenir à l'avance, accompagnés de clients très fâchés. Et cela a fait du bruit. On l'a aussi déposée au Grand Conseil. »

Cela ne les a pas empêchés de fermer mais, psychologiquement, cela a fait du bien: « Juste qu'ils sachent que nous ne sommes pas d'accord. J'ai donc appris la lutte syndicale, qu'il fallait oser se battre. Avoir le courage de dire qu'on n'est pas d'accord. Cela m'a renforcée. Aujourd'hui, ça m'aide à aider les autres quand j'accompagne quelqu'un avec la Commission du personnel. Car j'ai été dans cette position. » En complément de son engagement syndical, Marie-Jo siège en effet également à la CoPe, à la Division. Cette lutte autour de l'agence en ville n'est pas passée inaperçue à Genève. Et au-delà. « A l'aéroport ou à la gare ensuite, on me demande comment on a fait. Ça intrigue. » Fin 2015, les CFF ont fermé leurs agences de voyage dans toute la Suisse. Cela a été douloureux une deuxième fois: « Ils disaient que ce n'était pas rentable, qu'il fallait se former. On s'est donné à fond. Pour rien. Mon engagement syndical s'est renforcé avec tout ça. »

Les automates, les applications pour commander les billets sont-ils une menace? « Si je fais tout ça c'est justement parce que je regarde l'avenir et que je souhaite garder de bonnes conditions de travail, un bon service clientèle, et un futur pour notre métier et pour les jeunes qui prendront notre place. Les gens auront toujours besoin de conseils adaptés! Il faut garder du contact humain dans les gares. Nous sommes les représentants des CFF sur le terrain. Trouver des solutions, cela reste un métier. »

PRÉSSÉS...

Micha Dalcol

